



DAAC Limoges : école et cinéma Creuse

Ce dispositif est ouvert aux élèves de toutes les écoles de la Creuse. Pour s'y inscrire, un projet EAC est à compléter dans Adage avant le 30 septembre 2022.



LE PROJET

Description :

Ecole et cinéma est un dispositif national mis en œuvre par l'association « Passeurs d'images » et déployé sur le département de la Creuse par la LENA. Ce dispositif qui s'inscrit dans le parcours artistique des élèves, a pour but de leur faire découvrir le cinéma en tant qu'art.

Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) [voir liste déroulante] :

Cinéma, audiovisuel

Partenaires :

DRAC Nouvelle-aquitaine, DSDEN de la Creuse, Ligue de l'Enseignement Nouvelle-Aquitaine; les cinémas de proximité et Ciné+ (cinéma itinérant), l'association Passeurs d'Images et les collectivités locales.

Articulation avec un projet 2d degré :

Oui, si le film de liaison proposé est choisi (*Nausicaä de la Vallée du vent*, de Hayao Miyazaki)

Non, autrement.

LES PARTICIPANTS

Professeur coordonnateur (nom et prénom)

Conseiller pédagogique référent : Marie MIGAT

Classes, niveaux et effectifs prévisionnels

Intervenant :

Coordination EN : Marie MIGAT, conseillère pédagogique

Coordination cinéma : Anthony RODIER (ACREAMP)

LE CONTENU DU PROJET

Rencontrer :

- Visionner 3 films du catalogue « école et cinéma » par an, la programmation reflétant la diversité du cinéma.
- Voir une œuvre cinématographique au cinéma et s'approprier la salle comme lieu de pratique culturelle, de partage et de lien social.

Pratiquer :

Exploitation pédagogique en classe, par exemple : découverte de l'affiche du film, projet en Arts plastiques autour du film, réalisation de courts métrages en lien avec un film... les ressources pédagogiques d'Ecole et cinéma sont accessibles sur la plate-forme Nanouk.

Connaitre :

Le langage cinématographique, les différents genres et formes, les métiers du cinéma.

Restitutions envisagées :

- Utilisation du cahier école et cinéma fourni à chaque élève.
- Selon classes et films : exposition, présentation des films réalisés

Etapes prévisionnelles :

Entre le 1 juin et le 30 septembre : inscription au dispositif via Adage

Courant septembre : prise de contact par la DSDEN23 et l'ACREAMP avec les écoles inscrites dans Adage pour l'opérationnalisation du dispositif.

Début octobre : Journée de projections préparatoires pour les enseignants.

Mise en place des périodes de projections dès le début de l'année scolaire avec les salles de cinéma de proximité. Le déploiement est envisagé par trimestre avec une progression des propositions (parcours culturel) :

Trimestre 1 :

Maternelle : Quel Cirque !

Cycles 2 et 3 : Kéridy et la maison des contes

Trimestre 2

Cycle 2 (optionnel en maternelle) l'Homme qui plantait des arbres

Cycles 2 et 3 : la jeune fille à l'écho

Cycle 3 : Jeune et innocent

Nausicaä de la Vallée du vent (liaison CM2-6^{ème})

Trimestre 3 :

Maternelle : la petite taupe

Cycles 2 et 3 : le chant de la mer

Cycles 3 : le jour où la terre s'arrêta

BUDGET PREVISIONNEL

Ce qui est pris en charge par les partenaires :

Un exemplaire par élève du livret « Mon cahier de cinéma » pris en charge par l'association Passeurs d'images.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine et le CNC financent la coordination du dispositif.

Ce qui reste à financer par l'établissement :

Déplacements au cinéma du secteur et entrée du cinéma : 2.50 par élève. Gratuité pour les accompagnateurs ?

Aucun élément budgétaire n'est à renseigner dans ADAGE pour s'inscrire au dispositif, sauf dans le cas d'une mise en œuvre spécifique et enrichie de l'action qui requerrait des moyens complémentaires.

Pour en savoir plus : <https://blogsenclasse.fr/23-ecole-et-cinema/>

Contacts : Marie.Migat@ac-limoges.fr

arodier@liguenouvelleaquitaine.org

ecoleetcinema.creuse@wanadoo.fr